

# «Clara, tu m'as trahie!» - 09-10-2020

### Arlon -

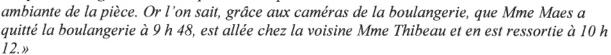
Les parties civiles sont convaincues de la culpabilité de Clara Maes et l'ont démontré en 15 points.

#### M

e Bérengère Guillaume, partie civile pour la fille de la petite-cousine par alliance de la victime (et vivant au Québec), est la première à avoir pris la parole jeudi matin. «Nous sommes persuadés de la culpabilité de Mme Maes et nous allons vous le démontrer.»

L'avocate cite alors une quinzaine de points à l'appui de sa thèse. Nous n'en reprendrons que trois, les plus importants selon nous.

1. **L'heure du meurtre**, «vraisemblablement entre 10 h et 11 h du matin, selon les médecins, en tenant compte de la rigidité cadavérique et la température





## L'ADN dans la voiture

2. Autre gros élément à charge selon la partie civile, la présence d'ADN majoritaire de Suzanne Thibeau dans le véhicule de Mme Maes. Bien sûr, Clara Maes allait chaque jour chez son amie Suzanne, s'asseyait sur ses chaises, donc aurait pu facilement transférer de l'ADN de la victime dans sa voiture. «Le problème est qu'on retrouve de l'ADN de Suzanne Thibeau en transfert majoritaire, insiste Me Guillaume. Le Dr Abati, expert en médecine légale, nous a clairement démontré que cela ne peut résulter que d'un transfert secondaire par un matériel biologique riche en ADN, type sang ou salive.»

L'avocate de la partie civile ajoute qu'on a retrouvé de l'ADN de la victime sur la pédale de la voiture de Clara Maes. «C'est qu'elle a marché dans une substance où il y avait l'ADN de Mme Thibeau.»

3. Lorsque les enquêteurs demandent à Clara Maes, le soir des faits, de leur remettre les vêtements qu'elle portait le matin même lors de sa visite chez son amie Suzanne, non seulement

elle ne donne pas tous les vêtements exacts, mais ces vêtements étaient tous lavés, ne portant plus aucune trace ADN! «Si moi, je vais chez une amie, je ne pense pas à me laver les vêtements dès mon retour chez moi, plaide Me Bérengère Guillaume. C'est que Mme Maes avait quelque chose à cacher.»

#### «On doit la vérité aux morts»

Me Marc Kauten complète la plaidoirie de sa jeune associée et lit une lettre de sa cliente, bloquée au Québec: «Ma cliente envoyait régulièrement des cartes postales à Suzanne Thibeau. Elle recherche la vérité judiciaire et demande que Suzanne soit libérée de l'ombre qui plane sur sa fin de vie. Car comme Voltaire le disait, "si on doit avoir des égards aux vivants, on doit la vérité aux morts"»

Me Kauten encore: «Suzanne ne méritait pas une telle mort, avec un tel acharnement, Ses yeux ont dû dire "Clara, tu m'as trahie!"».

### Le scénario du crime

Que s'est-il passé le 3 janvier 2015 entre 9 h 48 et 10 h 13, les vingt-cinq minutes durant lesquelles le drame s'est perpétré?

Me Kauten imagine la scène du crime et en donne le contexte. «Suzanne était sous l'emprise de Clara, qui voulait isoler Suzanne des autres proches et amies. Elles étaient comme un vieux couple, mais qui se disputait de plus en plus car Suzanne en avait marre de ce contrôle permanent. Elle l'avait confié à d'autres amies. Le 1er janvier, deux jours plus tôt, Suzanne a dit à un couple d'amis: "Clara est une crapule!" et "Bientôt, elle n'aura plus rien à dire"».

Selon l'avocat Kauten, le 3 janvier, «Suzanne a sans doute annoncé à Clara qu'elle allait changer le testament. Clara voit rouge, prend le pot de grès, martèle la tête de Suzanne, prend le couteau et en donne deux coups à la gorge de Suzanne. «

Dominique ZACHARY (L'Avenir)



# Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. <u>Lire notre politique de confidentialité</u>

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. En savoir plus sur l'utilisation des cookies. J'accepte